



Mairie de Causse de la Selle

## Arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement sur le Chemin de L'Embarcadère

Le Maire de la commune de CAUSSE DE LA SELLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire.

**Considérant** qu'en raison du déroulement d'un tournage d'une série télévisée, au Pont de Bertrand ainsi que sur le Chemin de l'Embarcadère à l'intérieur de l'agglomération de Causse de la Selle, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation et le stationnement sur ce chemin ;

### ARRETE

**Article 1** : La circulation ainsi que le stationnement seront interdits durant le tournage de la série télévisée du 16 au 18 octobre 2019 inclus de 8h00 à 18h30 sur le Chemin de l'Embarcadère.

**Article 2** : Une signalisation sera prévue à cet effet et mise en place par le responsable de la production de la série.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Saint Martin de Londres.

Fait le 08 octobre 2019

Le Maire,

Philippe DOUTREMEPUICH

